

Foire aux questions

“AléVini, fonds de mobilité régionale” – Cycle V

Pouvons nous déposer une demande de financement de mobilité au nom de notre organisation, et si nous obtenons ces financements, s'en servir pour financer la mobilité de certains des participants pour ce retour de résidence ? ie. faire une demande "non nominative"

Le fonds de mobilité AléVini est exclusivement destiné aux individus. Les demandes émanant d'organisations ne sont pas éligibles. Les demandes doivent donc être nominatives et présentées à titre individuel.

Ces fonds peuvent ils financer le déplacement de professionnels formateurs de l'océan Indien, pour tenir des masterclass / stages auprès des élèves de notre Académie et/ou des projets créatifs que nous soutenons, à Madagascar ?

Le fonds AléVini peut financer le déplacement de professionnels pour une formation d'une durée comprise entre 5 et 10 jours.

In the case of mobility for creative residency, is it essential to submit a letter of invitation from an institution in the country ?

In the case of a residency, it is important to obtain a letter of invitation from the structure to support your application.